



OSCC.DEC/4/09  
13 juillet 2009  
OSCC+  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert »**

---

**4ème séance de la 49ème session**  
OSCC(49) Journal No 156, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 4/09**  
**DEUXIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE**  
**DU TRAITÉ SUR LE RÉGIME « CIEL OUVERT »**

La Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » (CCCO) prend note de la déclaration faite le 23 mars 2009 (OSCC48.JOUR/152, annexe 2) par le Canada et la Hongrie, Dépositaires du Traité, concernant leur intention de convoquer la deuxième Conférence d'examen conformément au paragraphe 3 de l'Article XVI.

La CCCO décide :

- que la deuxième Conférence d'examen de la mise en œuvre du Traité sur le régime « Ciel ouvert » sera convoquée entre le 7 et le 9 juin 2010 à Vienne ;
- que les États-Unis d'Amérique présideront la Conférence d'examen et joueront également un rôle de premier plan dans ses préparatifs ;
- que les règles et procédures de la Conférence d'examen seront élaborées en temps voulu.

\* \* \* \* \*

Décidé à Vienne, à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert », le 13 juillet 2009, dans chacune des six langues visées à l'Article XIX du Traité sur le régime « Ciel ouvert », tous les textes faisant également foi.